

L'an mil huit cent quarante deux le quinze Décembre, à dix heures  
demi du matin, Pardevant nous, Alexandre Delacour, Adjoint d'égai  
par monsieur le Maire pour remplir les fonctions d'Officiers de l'Etat  
Civil, sont comparus, en l'une des Salles de l'hôtel de ville, le sieur  
Charles - Sidore Lévêque, né à Paris (Septième  
Arrondissement) le trente Mai mil huit cent vingt un,  
Ouvrier Chronométrier & Mécanicien, Domicilié avec son père  
Fils majeur du sieur Charles Sidore Lévêque, âgé  
de quarante deux ans, Mécanicien, domicilié à Beauvais  
rue Saint Jean; en présence & consentant au mariage  
de son fils, & de Dame Olive Adélaïde Hubert  
agée de quarante six ans, son épouse, Couturière,  
demeurante à Paris, petite rue Saint Pierre Grenelot

Numero vingt un bis, laquelle consent au mariage  
de son fils, ainsi qu'il résulte de la déclaration  
qu'elle en a faite le trois Novembre dernier,  
Devant maître Croyon & son Collègue, notaires  
à Paris.

Et la Demoiselle Marie - Florentine  
Miller, née à Beauvais, le deux Août mil  
huit cent dix sept; Demoiselle de boutique  
domiciliée à Beauvais, rue Saint Jean; fille  
majeure du sieur Henry Miller, âgé de  
Cinquante quatre ans & demi, Professeur de  
Musique, domicilié à Paris, rue des Vieux  
Augustins numero cinquante deux, lequel  
consent au mariage de sa fille, ainsi qu'il  
résulte de la déclaration qu'il en a faite  
le trente un Octobre dernier, Devant maître  
Andry & son Collègue, notaires à Paris & de  
Dame Florentine Leblanc, son épouse, décédée à  
Beauvais, le vingt huit Août mil huit cent dix neuf.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration  
du mariage projeté entre eux & dont les publications ont  
été faites, à Beauvais, devant l'aphinipale porte d'entrée  
de l'hôtel de ville, le Dimanche vingt & vingt sept  
Novembre dernier, à l'heure de midi, & au lieu à la mairie  
du huitième Arrondissement de Paris, le vingt sept dudit  
mois de novembre & quatre Décembre présent mois, à  
l'heure de midi.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été  
signifiée, non plus qu'à l'Officiers de l'Etat Civil du huitième  
arrondissement de Paris faisant droit à la réquisition des  
comparants; après avoir donné lecture des Actes de naissance  
de mariage de décès de consentements à mariage & de  
Certificat de publications des promesses de mariage dont  
les dates sont mentionnées. Cidessus lesquels ont été déposés  
& dûment paraphés au nombre de sept, & du chapitre  
six d'article cinq du Code Civil, intitulé du mariage, avons  
demandé aux futurs Epoux s'ils veulent de prendre pour mari  
& pour femme: Chacun d'eux ayant répondu séparément

l'affirmativement, Déclarons au nom de la Roi, que le  
sieur Charles Sidore Lévêque & la Demoiselle Marie Florentine  
Miller, sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Etienne  
Rebel, âgé de quarante cinq ans, Cordonnier, domicilié rue du  
Chariot des, oncle de l'Epoux par alliance; Charles Augustin  
Peltier, âgé de quarante cinq ans, aussi Cordonnier, domicilié  
rue de la Madeleine, Cousin de l'Epoux; Joseph Hubert  
Miller, âgé de vingt quatre ans, Tailleur d'habits, domicilié  
rue de Nully Thécourt, frère de l'Epoux; & Jean Henry  
Chatenay, âgé de quarante sept ans, Jardinier pépiniériste  
domicilié rue Saint Jean à Beauvais, oncle de l'Epoux par  
alliance; & ont les Epoux, le père de l'Epoux & les trois derniers  
témoins signés avec nous, après lecture faite, le premier témoin ayant  
déclaré mesdits signés sepe interpellés  
Lévêque fils Florentine Miller.

Lévêque Chatenay Hubert Miller

